

Cote du document:	<u>EB 2007/92/R.23/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>12 b) i)</u>
Date:	<u>13 décembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République d'Angola pour le

Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Carla Ferreira

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2722
courriel: c.ferreira@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du prêt	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
UEP	Unité d'exécution du projet
UPEP	Unité provinciale d'exécution du projet

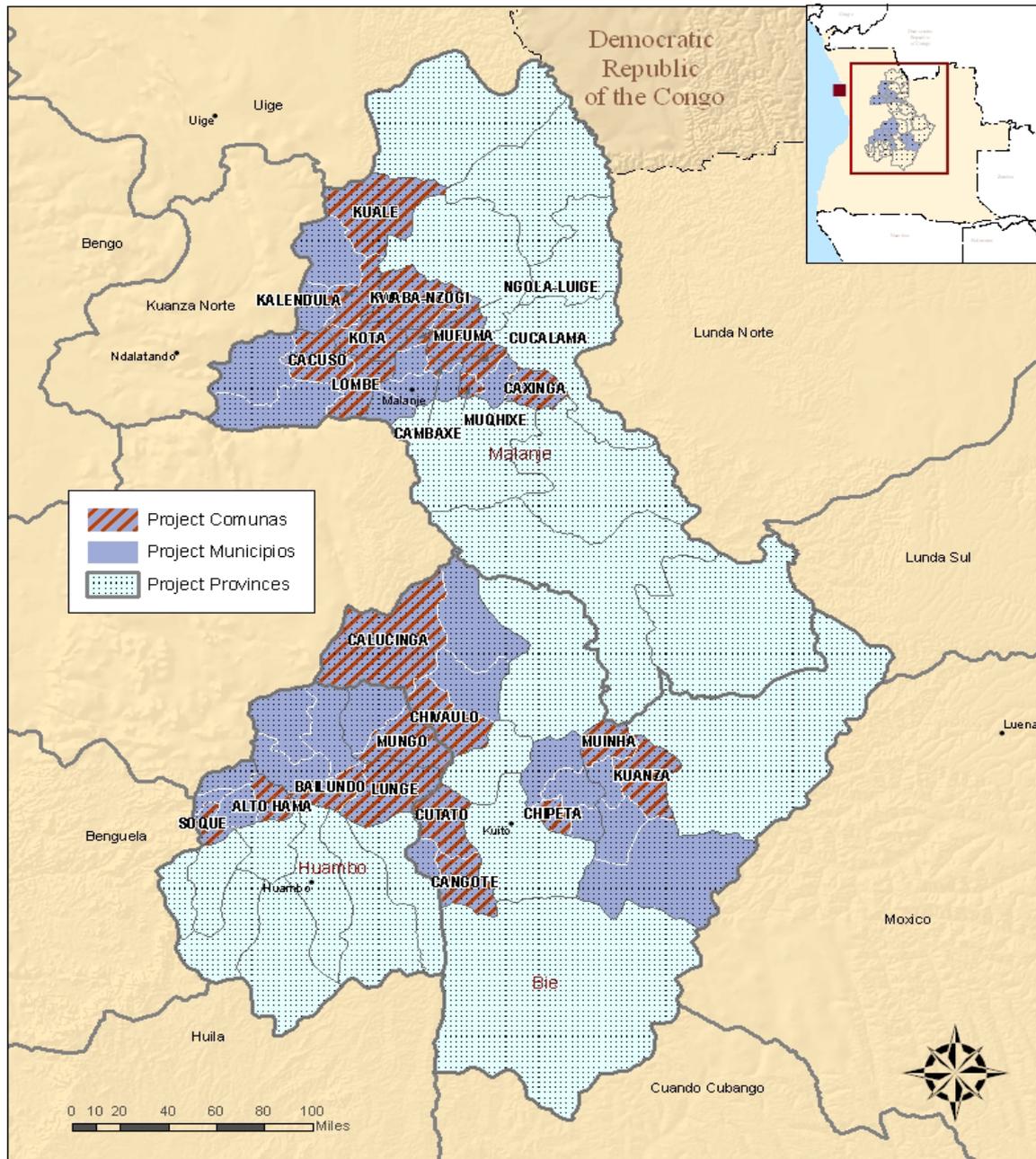
Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République d'Angola pour le projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

Angola

Market-oriented Smallholder Agriculture Project



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République d'Angola

Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	Banque mondiale
Emprunteur:	République d'Angola
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
Coût total du projet:	49,48 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	5,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,2 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	Banque mondiale Japon
Montant du cofinancement:	Banque mondiale: 30,1 millions de USD Japon: 4,0 millions de USD
Conditions du cofinancement:	Banque mondiale: prêt, 35 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec un taux d'intérêt de 4% Japon: don au titre du Fonds japonais pour la mise en valeur des ressources humaines
Contribution de l'emprunteur:	4,1 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	3 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	Banque mondiale
Institution coopérante:	FIDA/Banque mondiale

Proposition de prêt à la République d'Angola pour le projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Suite à près de trois décennies de guerre, la paix en Angola permet d'envisager la reconstruction du pays. La guerre a fait de ce dernier l'un des plus pauvres de la planète: 161^{ème} sur 177 selon l'indice du développement humain (2006), 68% de la population vivant sous le seuil de pauvreté et 15% des ménages vivant dans l'extrême pauvreté. Avec ses vastes ressources minérales, l'Angola pourrait être un riche pays agricole si la guerre et l'absence d'investissement n'avaient pas fortement limité le développement de ce secteur. Bien qu'actuellement les petits exploitants produisent pour leur subsistance et bien que l'incidence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire soit élevée, il serait possible d'accroître la production, tant sous l'angle de la superficie cultivée moyenne par exploitant que sous celui de la productivité par unité de main-d'œuvre.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République d'Angola un prêt d'un montant de 5,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,2 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation. Ce prêt aura une échéance de 40 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans et une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour l'Angola au titre du SAFR est de 8,5 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFR (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2005, l'endettement extérieur de l'Angola a continué de diminuer fortement, ce qui s'explique directement par l'évolution positive du secteur pétrolier. Le ratio estimatif service de la dette/exportations, principal indicateur des liquidités externes à court terme, est passé de plus de 40% en 2001 à un peu plus de 10% en 2005, soit sous le seuil d'endettement de 15% dépendant de la politique menée. À la fin de 2005, la valeur actuelle nette du ratio dette extérieure/PIB était estimée à environ 36%, ce qui restait supérieur au seuil d'endettement de 30% dépendant de la politique menée. Le pays a régulièrement payé les intérêts des emprunts qu'il avait contractés auprès du FIDA et devrait continuer à le faire.

Flux de fonds

5. Les fonds seront versés par le FIDA, par la Banque mondiale et par le Fonds japonais pour la mise en valeur des ressources humaines sur des comptes bancaires spéciaux distincts qui seront ouverts par le Ministère des finances et gérés conformément aux règles standard de gestion financière. L'unité d'exécution du projet (UEP) réglera directement, sur la base du plan de travail et budget annuel approuvé, certaines dépenses relatives au projet encourues aux niveaux central et provincial. Elle procédera à des avances de fonds, qui seront versés sur des comptes bancaires spécifiques dans chacune des trois provinces, correspondant aux dépenses encourues à ce niveau. Le virement des fonds sur les comptes bancaires provinciaux s'effectuera conformément à des plans mensuels qui seront élaborés par chaque province.

Modalités de supervision

6. Le projet sera supervisé par la Banque mondiale, le FIDA participant à des missions de supervision axées sur l'appui à l'exécution. Le FIDA assurera la supervision directe du projet en attendant la conclusion de la négociation du prêt de la Banque mondiale.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation. Le projet suivra les procédures de passation de marchés et de gestion financière de la Banque mondiale, décrites dans le manuel d'opérations du projet. Il a été établi, en matière de passation de marchés, un plan initial de 18 mois.

Gouvernance

8. La nécessité de reconstruire l'Angola apparaît de façon particulièrement évidente dans les domaines de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité. Des réformes ont certes été engagées, mais il reste beaucoup à faire, ce qui prendra du temps et requerra une volonté politique soutenue. La bonne gouvernance du projet sera assurée par la publication d'appels d'offres pour la passation des marchés, ainsi que par la mise en œuvre de procédures administratives et financières transparentes. Les modalités de présentation des comptes financiers, des audits et des rapports de situation seront convenues avec le FIDA et avec la Banque mondiale avant le premier décaissement, et des missions de supervision vérifieront la conformité de ces documents.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

9. La zone de projet retenue englobe 25 communes (*comunas*) de 12 municipalités (*municípios*) des provinces de Bié, Huambo et Malanje. Le projet devrait bénéficier directement à quelque 126 000 ménages de la région. Les petits exploitants visés cultivent en moyenne 1 à 2 hectares de terres arables. Ces ménages sont, en grande partie, des personnes déplacées et récemment réinstallées qui ont choisi l'agriculture comme moyen de subsistance. Une petite minorité cultive 2 à 5 hectares; c'est sur cette minorité que se fondent les espoirs de changement. Les ménages les plus vulnérables sont ceux qui exploitent moins d'un hectare; ils sont souvent dirigés par des femmes qui, dans certains villages, forment une partie importante de la population.

Méthode de ciblage

10. Le choix de la zone du projet s'est fondé sur les critères suivants: conditions agro-climatiques favorables; forte densité de la population rurale; accès aux marchés; existence d'une infrastructure d'appui; et synergies potentielles avec d'autres opérations. C'est ainsi qu'on a choisi les hauts plateaux du centre du pays et les zones intermédiaires – régions extrêmement pauvres de l'Angola qui comptent 80% de la population souffrant d'insécurité alimentaire et 68% de la population hautement vulnérable du pays, mais qui recèlent également un important potentiel de développement durable. Le dossier clé du FIDA sur l'identification du groupe cible, les questions prioritaires et les options envisageables figure dans le document de préévaluation.

Participation

11. L'appui aux communautés rurales reposera sur des exercices de planification participatifs et locaux mis en œuvre avec un échantillon représentatif de la population, y compris des femmes et des jeunes. Pour accroître le sentiment d'appropriation, le projet adoptera, pour ce qui est de la définition des sous-projets, une approche participative axée sur la demande. Le volet de renforcement des capacités aidera les communautés et les groupes de paysans à participer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Pour ce qui est du développement, le projet a pour objectif d'accroître la production agricole des petits exploitants ruraux de certaines communes et municipalités des provinces de Bié, Huambo et Malanje. À cette fin, on améliorera la productivité de l'agriculture et l'on renforcera l'efficacité des marchés agricoles.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Les services du Ministère de l'agriculture et du développement rural chargés de la planification et de l'élaboration de politiques et de stratégies ainsi que d'autres institutions pertinentes se verront donner les moyens d'assumer leur mission et d'élaborer une stratégie appropriée d'intensification de l'agriculture et de commercialisation des produits agricoles.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet proposé met à profit les enseignements tirés des initiatives mises en œuvre par le FIDA et de celles mises en œuvre par d'autres partenaires du développement en Angola. Conformément au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, il met l'accent sur le renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations et sur l'élargissement de leur accès aux marchés. Il est également conforme au principal objectif énoncé dans les options stratégiques pour le programme-pays, qui est "d'assurer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus, en particulier ceux des populations les plus vulnérables dans les hauts plateaux du centre".

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est pleinement conforme aux documents de politique et de stratégie du Gouvernement, y compris son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son programme de vulgarisation et de développement ruraux. Le DSRP fait du développement rural une priorité, plaçant, entre autres principes fondamentaux, l'accent sur les petits exploitants; sur l'importance de la participation de la communauté; sur la concentration de la planification, de l'exécution et du suivi au niveau de chaque municipalité; sur la mise en œuvre d'activités complémentaires avec des donateurs, le secteur privé et des ONG; et sur le ciblage des femmes, y compris pour ce qui est de l'accès à la terre.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet a été conçu par une équipe mixte FIDA/Banque mondiale/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et après de multiples consultations avec d'autres partenaires du développement agricole et rural. Il a été présenté aux donateurs présents dans le pays et l'on a recensé les activités complémentaires en cours ou prévues dans les provinces visées.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprend trois composantes: i) renforcement des capacités; ii) appui à l'investissement agricole; et iii) gestion du projet.

Catégories de dépenses

18. Il existe six catégories de dépenses: travaux publics; biens et équipements; services consultatifs; formation et ateliers; exploitation et maintenance; et dons de contrepartie.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural sera chargé de l'exécution d'ensemble du projet en étroite consultation avec les autres ministères au niveau national afin que les activités soient conformes aux politiques nationales. Il collaborera avec des prestataires de services sous contrat, parmi lesquels des ONG.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le projet sera mis en œuvre à quatre niveaux: national, provincial, municipal et communal/local. À la demande du Ministère de l'agriculture et du développement rural, il sera créé une UEP à l'Institut de développement agricole et, au niveau provincial, des unités provinciales d'exécution du projet (UPEP). Dans chaque province, la mise en place de comités de coordination du projet facilitera la coordination et la consultation avec les acteurs et organismes publics concernés. Dans chaque municipalité, le bureau local de l'Institut de développement agricole exécutera le projet en coordination et en consultation avec l'administration municipale.

Rôle de l'assistance technique

21. Une assistance technique sera proposée à l'UEP ainsi qu'aux différents services du Ministère de l'agriculture et du développement rural et des autorités provinciales et municipales chargées de gérer et d'exécuter le projet. Le volet de renforcement des capacités offrira une occasion unique d'améliorer la gestion financière, le suivi et l'évaluation du secteur public, ainsi que les systèmes de passation de marchés; il introduira également des méthodes participatives de prestation de services.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre les accords de financement, il sera établi, pendant le projet, plusieurs contrats de prestataires de services. L'établissement des mandats a été entrepris pendant la préparation du projet.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet sera de 49,48 millions de USD sur six ans. Les sources de financement seront le FIDA (8,2 millions de USD, soit 16%), la Banque mondiale (30,1 millions de USD, soit 61%), le Japon (4,0 millions de USD, soit 8%), le Gouvernement (4,1 millions de USD, soit 9%) et les bénéficiaires (3,0 millions de USD, soit 6%, en espèces ou en nature).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Le projet développera les capacités (y compris celles de formation et de renforcement de groupes) et le savoir-faire agricole et commercial de quelque 126 000 ménages paysans (soit environ 830 000 bénéficiaires). Quelque 24 000 petits exploitants (soit 120 000 personnes) bénéficieront directement de sous-projets d'investissement productif.

Viabilité économique et financière

25. En fonction de l'emplacement et des avantages consentis, le rendement financier net de l'activité agricole quotidienne d'un ménage paysan passera, grâce au projet, de 1,5-2,4 USD, actuellement, à 2,6-6,4 USD. Le revenu des ménages paysans augmentera chaque année de 47 USD à 890 USD. Le taux de rentabilité économique sera de 21%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le projet prévoit l'organisation d'ateliers municipaux et provinciaux, de visites d'échange et de voyages d'étude qui permettront un partage des enseignements tirés de l'exécution du projet dans les différentes zones cibles. Une stratégie de communication sera également mise en place. L'expérience tirée de l'exécution du projet appuiera les activités que mènent, en matière de renforcement des capacités, les services du Ministère de l'agriculture et du développement rural chargés d'élaborer des politiques et des stratégies.

Innovations en matière de développement

27. En Angola, les innovations consisteront à mettre en œuvre, sous la forme d'activités participatives d'initiative communautaire, un recensement des besoins locaux en petits investissements agricoles qui seront financés par des dons de contrepartie, à renforcer les capacités des prestataires de services privés et à resserrer les liens avec d'autres activités de développement, en particulier avec celles qui appuient la décentralisation. Du point de vue de la spécificité des sexes, il est prévu un budget de garde d'enfants qui aidera les femmes à participer à des stages de formation.

Approche d'élargissement

28. Le projet favorisera, pour ce qui est des petits investissements agricoles, l'adoption d'une démarche participative. Il a été spécifiquement conçu pour n'englober qu'une zone géographique limitée. Les composantes couronnées de succès pourront être adoptées par d'autres municipalités et provinces. En matière de renforcement des capacités, l'un des éléments déterminants sera le concept de fermes-écoles, qui pourra également être étendu en cas de succès.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. L'un des risques auxquels est confronté le projet est le manque d'expérience de l'organisme d'exécution en matière de passation de marchés et de gestion de contrats. On atténuera ce risque en recrutant un spécialiste de la passation de marchés et en formant le personnel de l'UEP/UPEP et de l'Institut de développement agricole. Un autre risque tient à la gestion des dons de contrepartie. On atténuera ce risque en plafonnant les versements, en décentralisant la prise de décisions vers les provinces, en n'accordant aucun fonds à des individus, en associant les bénéficiaires à la prise de décisions (y compris le choix des sous-projets) et en assurant une supervision et un suivi efficaces pour que les avantages bénéficient effectivement au groupe cible.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. On veillera en priorité à renforcer les capacités et les structures des organisations communautaires et paysannes, des opérateurs privés et des institutions publiques locales. Les investissements seront axés sur la demande et l'on renforcera l'aptitude qu'ont les bénéficiaires à gérer ces investissements, y compris en leur proposant, au besoin, une assistance technique limitée dans le temps. Comme la plupart des activités du projet répondront à la demande des bénéficiaires, qui en seront les propriétaires et les gestionnaires, il y a de bonnes chances qu'elles se poursuivent après l'achèvement du projet.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République d'Angola et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République d'Angola est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Angola un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 250 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 23 novembre 2007)

Parité entre les sexes

1. Le Gouvernement de la République d'Angola (le Gouvernement) s'assure que les modalités d'exécution reflètent la question de la parité entre les sexes et que ce principe est appliqué par les parties au projet dans le cadre de leurs activités. Le Gouvernement s'assure que les femmes bénéficiaires sont équitablement et pleinement représentées dans toutes les activités du projet et qu'elles en tirent des avantages appropriés. Le projet délivre une formation sur la parité entre les sexes et fournit des experts en la matière.

Personnel et cadres du projet

2. La participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est recherchée au sein de l'UEP. La sélection et le recrutement des cadres du projet sont opérés dans un souci de parité entre les sexes. Lors du recrutement du personnel de projet, toutes choses égales par ailleurs, la préférence est accordée aux candidatures féminines.

Mesures en matière de gestion des pesticides

3. Le Gouvernement s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide classé extrêmement dangereux ou très dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Mesures sociales et environnementales

4. Le Gouvernement convient avec les bénéficiaires des sous-projets de toutes les mesures nécessaires pour limiter, autant que possible, tout dommage involontaire privant les personnes d'abri, de ressources productives ou de l'accès à celles-ci, ou de revenus ou moyens de subsistance, temporairement ou définitivement, à la suite de la mise en œuvre de la composante du projet relative à l'appui aux investissements agricoles, et assure la coordination de ces mesures. Avant le démarrage de cette composante, le Gouvernement fournit les éléments attestant qu'il a respecté: i) les dispositions du cadre politique de réinstallation; et ii) les mesures d'atténuation de l'impact sur l'environnement; les procédures de protection de l'habitat naturel; les mesures d'atténuation et de protection dans le cadre de la lutte contre les ravageurs; les directives relatives à la protection des biens culturels; les initiatives de préservation des forêts; les consignes de sécurité pour les barrages; la réglementation internationale sur les voies navigables; le renforcement institutionnel; les procédures générales de suivi et d'évaluation des mesures de sauvegarde; et autres mesures environnementales énoncées dans le cadre de gestion environnementale et sociale.

Taxes

5. Le Gouvernement s'assure que les fonds du prêt ne sont pas utilisés pour payer des taxes, y compris (mais pas exclusivement) toute taxe perçue sur l'importation, l'acquisition ou la fourniture de biens, ouvrages de génie civil ou services quelconques financés par le prêt.

Sous-projets d'investissement agricole

6. Après approbation du plan d'action annuel y relatif par le FIDA, le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture et du développement rural (ou de l'agent principal du projet), conclut des accords séparés ou modifie les accords séparés existants (les accords de sous-projet d'investissement agricole) avec chaque sous-projet bénéficiaire, selon des modalités agréées par le FIDA.

Assurance du personnel du projet

7. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Utilisation des véhicules du projet et autres équipements

8. Le Gouvernement s'assure que:
- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont bien affectés à l'exécution de celui-ci;
 - b) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet répondent aux exigences de celui-ci;
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés au projet ou achetés dans le cadre du projet sont exclusivement utilisés pour son exécution.

Recrutement du personnel du projet

9. Le coordonnateur du projet, le directeur financier, les coordonnateurs provinciaux, les comptables financiers, les responsables du suivi et de l'évaluation, les responsables de la passation de marché, l'agronome, l'expert en agro-alimentaire et l'expert en infrastructures rurales doivent posséder un diplôme universitaire ou une expérience équivalente pertinente ainsi que la connaissance des meilleures pratiques en matière technique et de gestion. Les cadres de l'UEP et de l'UPEP sont recrutés sur concours conformément aux procédures approuvées par le FIDA. Les candidats sélectionnés doivent recevoir l'agrément du FIDA avant l'établissement des contrats. Après approbation par le FIDA, un contrat initial de deux ans, renouvelable chaque année en fonction de la performance, est offert aux candidats sélectionnés. Un contrat d'un an, renouvelable en fonction de la performance, est offert au personnel d'appui de l'UEP et de l'UPEP, recruté sur concours.

L'évaluation de la performance du personnel de l'UEP et de l'UPEP est réalisée sur une base annuelle, en consultation avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le FIDA.

Fraude et corruption

10. Le Gouvernement porte sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en relation avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

11. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt en cas de survenance de l'un des faits ci-après:
- i) le coordonnateur du projet a été relevé de ses fonctions sans le consentement préalable du FIDA;
 - ii) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - iii) le droit du Gouvernement d'effectuer des retraits sur les fonds alloués par d'autres cofinanceurs a fait l'objet d'une suspension, d'une annulation ou d'une révocation, en tout ou en partie, ou le financement est devenu exigible et remboursable avant l'échéance fixée; ou il s'est produit un événement qui, par préavis ou caducité, est susceptible d'entraîner l'un quelconque des effets susmentionnés;
 - iv) le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une révocation, d'un

amendement ou autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, et celui-ci considère que cette dérogation, suspension, révocation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet;

- v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune mesure appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - vi) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt.
- b) Sans préjudice des clauses spécifiées ci-dessus, si la vérification des comptes requise aux termes de l'accord de prêt n'est pas exécutée de façon satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable stipulée dans ledit accord, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt.

Conditions préalables aux retraits

12. a) Il n'est procédé à aucun retrait au titre des dépenses entrant dans l'une quelconque des catégories tant que:
- i) le Gouvernement n'a pas procédé au versement initial des fonds de contrepartie sur le compte du projet, pour un montant équivalant à 484 300 USD;
 - ii) l'agent principal du projet n'a pas établi un système comptable et de gestion financière, comprenant un plan comptable du projet, qui doit être mis en œuvre dans les 120 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt.
- b) Il n'est procédé à aucun retrait au titre des dépenses déjà engagées ou à engager dans les provinces de Huambo et de Malanje avant la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement de la Banque mondiale.
- c) S'agissant de la catégorie des dons de contrepartie, étant donné que les deux premiers sous-projets pour chacune des trois catégories définies nécessitent l'avis de non objection du FIDA en référence aux critères d'admissibilité, ledit avis devrait être obtenu avant présentation des demandes de retrait au FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

13. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
- a) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par le Conseil des ministres;
 - b) un avis juridique favorable émanant du Ministre de la justice, et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement;
 - c) l'UEP et l'UPEP ont été dûment constituées;
 - d) le coordonnateur du projet, le coordonnateur provincial et le directeur financier ont été sélectionnés avec agrément préalable du FIDA;
 - e) le manuel d'exécution du projet et le manuel administratif, financier et comptable du projet, acceptables tant en la forme que sur le fond par le FIDA, ont été adoptés;
 - f) le Gouvernement a ouvert un compte spécial, un compte de projet et un compte provincial de projet A pour Bié.

Key reference documents

Country reference documents

Environmental and Social Management Framework
Resettlement Policy Framework
Estratégia de Combate à Pobreza, 2004

IFAD reference documents

Angola COSOP 2005

Other miscellaneous reference documents

Angola, Towards a Strategy for Agricultural Development: Issues and Option. July 2005, WB

Japan PHRD Technical Assistance Program – Application for Project Co-financing for Institutional Capacity Building Grant – Angola MOSAP

Working Papers

Detailed Cost Estimates, Financial and Economic Analysis
Fertilizer Market Improvement Pilot
Capacity Building

Study Reports

Socio-Economic Baseline Survey
Land Tenancy and Natural Resources Management
Rural Markets (in Portuguese)
Rural Financial Institutions (in Portuguese)
Rural Infrastructure
Fertilizer Market Improvement

Logical framework

Narrative Summary	Performance indicators	Means of Verification	Assumptions and risks
<p>Goal</p> <p>To ensure food security and increase incomes, particularly among the most vulnerable groups in the food-insecure areas of the Central Highlands.</p>	<p>Number of households with improvement in household (HH) assets ownership index.</p> <p>Reduction in the prevalence of child malnutrition (weight for age)</p>	<p>Multiple Index Cluster Surveys and WFP reports, disaggregated by district</p> <p>National statistics, including monitoring of PRSP/ECP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continued Government commitment to peace and political stability Free and fair elections are held peacefully. The Government proceeds with the implementation of the ECP and involves civil society in the monitoring process. General budget allocation to social sectors and agriculture increases
<p>Objective</p> <p>To increase the agricultural production of rural smallholders in selected <i>communes</i> and <i>municipalities</i> of targeted Provinces including Bié, Huambo and Malanje.</p>	<p>% increase in agricultural production based on crop production index of participating smallholder farmers (based on the production quantities of the main agricultural commodities produced in the project area, weighted by average national commodity prices in the base year and summed for each year).</p>	<p>MINADER/ FAO/WFP production and marketing data from project areas</p> <p>Baseline, mid-term and final surveys in project area</p> <p>Municipal government records</p>	<ul style="list-style-type: none"> Improved knowledge on rural poverty is used to influence local and national policy agenda. Funds which are allocated to the social sectors will be disbursed to rural areas and the decentralization project results in decision making taking place at provincial, <i>municipio</i> and comuna levels. There is political will in the project area to support demand-led approaches. Weak capacity may result in slow implementation
<p>Outputs</p> <p><u>Component 1: Capacity building</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Improved technical and managerial skills of beneficiary stakeholders involved in agricultural production Improved participation of smallholder farmers in farm organization 	<p>% of project participants who benefited from capacity building support that are applying the new knowledge/skills in their day-to-day activities increased from 0 to 70%.</p> <p>% of participating smallholder farmers in the target project areas who belong to farmers' organizations increased from 10 to 60%.</p>	<p>Project M&E system</p> <p>EDA Information system</p> <p>Participatory monitoring and evaluation reports</p> <p>Local government registers</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vulnerable groups and areas identified and baselines established Staff of relevant calibre available recruited & motivated
<p><u>Component 2: Agricultural investment support</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Enhanced agricultural productivity More efficient agricultural marketing 	<p>% increase in agricultural yield for the major crops (maize, cassava, beans and potato, etc.) of participating smallholder farmers as compared to the base year.</p> <p>% increase in share of agricultural products marketed by participating farmers as compared to the base year.</p>	<p>Project M&E system</p> <p>EDA information system</p>	<ul style="list-style-type: none"> Effective supervision and monitoring to ensure that the benefits are going to the intended target group.
<p><u>Component 3: Project Management</u></p>	<p>Project planning activities implemented on time</p> <p>Accounting and M&E reports produced on timely basis (quarterly and annual reports)</p>	<p>Project M&E system</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adherence to transparent procurement and fiduciary practice

